

ADHESION ANNUELLE ET COTISATIONS

- L'adhésion annuelle pour la saison 2019/2020 est obligatoire et non remboursable, elle doit être réglée en une seule fois.
- Les cotisations des ateliers devront s'effectuer **à l'année et à l'inscription** (1, 3 ou 9 chèques : chaque chèque sera encaissé en début de période, selon : mois, trimestre ou année). Il n'y aura aucun remboursement sauf cas de force majeure pour laquelle un justificatif médicale sera demandé.
- Pour les enfants « flamenco », un forfait est demandé pour la confection du costume du spectacle par une couturière choisie par l'association, cette option est facultative. Ce forfait s'élève à 50 € pour les bout choux et 70€ pour les enfants, il peut être étalé dans le temps et intégré dans la cotisation mensuelle.

INSCRIPTIONS ET ATELIERS

- Toute personne a droit à un cours d'essai par activité.
- Les adhérents ne seront admis aux ateliers qu'une fois le dossier d'inscription **COMPLET** (voir dossier d'inscription)
- Pour les ateliers ZUMBA, une photo est obligatoire pour la carte d'adhérent, celle-ci permettra l'accès aux ateliers.
- L'affectation des niveaux se fera après concertation entre le professeur et l'adhérent.
- **Vacances scolaires**, Pas d'atelier pendant cette période (hors cas exceptionnel communiqué à l'avance par le bureau). Idem pour les jours fériés.
- Tout élève se doit d'arriver à l'heure. **En cas d'absence, prévenir le professeur ou 1 membre du bureau.**
- Les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusque dans le vestiaire, de l'habiller et de s'assurer qu'il est allé aux toilettes avant d'entrer dans le studio.
- les enfants devront être récupérés dans le vestiaire.
- Les parents ne seront pas admis dans la salle de cours, sauf avis contraire.
- **TOUS les élèves doivent passer par les vestiaires pour se changer. RIEN NE DOIT RESTER DANS LES VESTIAIRES.**
- Les chaussures de villes sont interdites pour **TOUTES** les activités.
- Les chaussures et une tenue adaptée sont **OBLIGATOIRES** à **TOUS** les ateliers, les cheveux doivent être attachés.
- Interdiction de filmer les cours sans autorisation.
- L'association se réserve le droit de refuser l'accès aux ateliers à un adhérent suite à un comportement inapproprié et/ou irrespectueux.
- L'association a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile auprès du crédit mutuel.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

- Tous les adhérents sont conviés à participer au spectacle s'il y en a un. Les adhérents devront se positionner fin décembre sur leur participation ou non, ceci afin de prévoir l'approvisionnement des tissus pour la confection des costumes.
Une réunion d'information sera organisée début janvier 2020 pour le financement et la confection ou l'achat des costumes.
- Les tissus des enfants sont financés par l'association, les adultes, pourront bénéficier d'une contribution de l'association pour l'achat de tissu ou autre en fonction des disponibilités budgétaires.
- La façon reste à la charge des adhérents. (pour les enfants, voir le paragraphe « COTISATIONS ET ADHESIONS »).

LES ANIMATIONS

- Certaines animations, proposées par des organismes divers, font l'objet d'une rétribution qui sera reversée intégralement sur le compte de l'association. Les participants ne percevront donc aucune rémunération financière directe.
- Concernant les animations pour lesquelles l'association rembourse les frais de déplacement, il est rappelé aux adhérents qu'ils sont tenus de fournir les justificatifs : tickets autoroutes, factures repas, carte grise du véhicule, carte d'identité, RIB etc. Ces frais de déplacement sont accordés sur le principe du covoiturage.

PHOTOS, VIDEOS

- La diffusion sur les réseaux sociaux de vidéos effectuées lors de spectacles ou soirées, mettant en scène des adhérents de l'association est strictement interdite
- L'association se réserve le droit d'interdire la prise de photos ou de vidéos lors du spectacle si certaines règles ne sont pas respectées. (Gènes visuelles, sonores.)

PARTAGES D'INFORMATIONS

Certaines informations seront affichées sur le panneau situé dans le couloir de la salle de danse, n'hésitez pas à les consulter régulièrement.

Régulièrement des informations seront envoyées par mail. Il est très important de nous fournir une adresse qui fonctionne

Toute correspondance devra se faire sur la boîte mail de l'association : abailar@free.fr

L'association possède un site internet www.abailar31.com, ainsi qu'une page facebook : www.facebook.com/Abailar31.

*L'ensemble du bureau vous remercie de votre compréhension et vous souhaite une bonne et agréable saison 2019/2020.
Association ¡ A BAILAR ! – siège social : 33 impasse saubiole 31120 Roques – tel 06.22.60.52.17*